

Conditions Générales de Vente (CGV)
Applicables aux ventes réalisées sur le site internet [\[SITE\]](#)

Date : 30 mai 2025

Version : 1.0

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "**CGV**") régissent les relations contractuelles entre la société C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE (ci-après « **CSM** » ou « **NOBLA** » ou le « **Vendeur** »), société à responsabilité limitée à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 508 780 731, et toute personne (ci-après le "**Client**") souhaitant procéder à un achat via le site internet <https://www.nobla.fr/> (ci-après le "**Site**").

La société C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE opère sous l'enseigne commerciale et la marque "NOBLA", dont elle dispose de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (Marque verbale enregistrée sous le numéro 5127109).

Les présentes CGV visent à définir les modalités de vente des braseros et accessoires proposés par NOBLA sur son Site, ainsi que les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne. Elles sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront sur toute autre condition non expressément acceptée par le Vendeur.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la validation de sa Commande. En conséquence, la validation de la Commande vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Définitions :

- | | |
|---|--|
| « CGV » | Désigne les présentes conditions générales de vente ; |
| « Client » | Désigne toute personne effectuant une Commande sur le Site ; |
| « Compte » | Désigne un système d'accès exigeant un identifiant et un mot de passe personnel permettant à l'Utilisateur d'accéder à son Compte Client ; |
| « CSM » ou « NOBLA » ou le « Vendeur » | Désigne la société C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE »), société à |

responsabilité limitée à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 508 780 731 ;

- « **Commande** » Désigne la commande validée par le Client depuis le Site ;
- « **Données Personnelles** » Désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique ou morale identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- « **Moyens d'Accès** » Méthodes et/ou fonction par lesquelles l'Utilisateur peut accéder à un ou plusieurs Services afin de les utiliser pour ses propres besoins ;
- « **Produit(s)** » Désigne l'ensemble des produits et accessoires proposés à la vente sur le Site ;
- « **Site** » Désigne le site internet administré par le Vendeur et accessible via le lien suivant <https://www.nobla.fr/> ;
- « **Tiers** » Désigne des personnes physiques ou morales qui ne sont pas liées par une propriété ou un contrôle commun(e) au Vendeur ;
- « **Utilisateur** » Désigne toute personne accédant au Site ;

ARTICLE 1 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne des Produits proposés par C.S.M. CHAUDRONNERIE

SERRURERIE MAINTENANCE (NOBLA) au Client. Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles applicables pour les ventes en magasin ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

ARTICLE 2 ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le Site à la date de passation de la commande.

Le Client déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour contracter et acquérir les Produits.

Dans le cas contraire, la consultation du Site et des Produits est sous la responsabilité de son représentant légal. Ce représentant légal est tenu de respecter les présentes stipulations.

Conformément à l'article 1119 alinéa 1er du Code civil, dès lors qu'un Client a pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les a acceptées, chacune des clauses lui sont opposables et peuvent être invoquées contre lui.

Concernant les personnes physiques, le Site s'adresse uniquement aux personnes majeures et ayant la capacité juridique. Toute utilisation par une personne non majeure est strictement interdit(e), sauf accord préalable et exprès de ses représentants légaux.

ARTICLE 3 IDENTIFICATION DU VENDEUR ET MENTIONS LEGALES

Le Site <https://www.nobla.fr/> est édité par :

- C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE
Société à responsabilité limitée à capital variable
SIREN : 508 780 731 RCS AGEN
- Adresse du siège social : 41 ROUTE DE MONTPEZAT, 47260
GRANGES-SUR-LOT

- Numéro de téléphone : 05.53.01.90.44
- Adresse e-mail : contact@csm47.fr
- Numéro de TVA intracommunautaire : FR63508780731

La société C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE opère sous l'enseigne commerciale et la marque "NOBLA" ou "Nobla by CSM".

Le Site est accessible 24h/24, 7 jours/7, à condition de disposer d'une connexion à internet.

- **Directeur de la publication** : Monsieur Julien ALBERGUCCI
- **Hébergeur du Site** : [ovh](#)
Nom de l'hébergeur : [ovh](#)
Adresse : [2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France](#)

ARTICLE 4 CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES PRODUITS

Les Produits offerts à la vente sont des braseros et leurs accessoires. Les caractéristiques essentielles de chaque Produit (dimensions, couleurs, matériaux, fonctionnalités, photographies) sont présentées sur les fiches Produits disponibles sur le Site pour chaque Produit.

Le choix et l'achat d'un Produit sont de la seule responsabilité du Client.

En cas de doute concernant un Produit ou tout autre élément, le Client peut prendre connaissance des « questions fréquentes » ou contacter le Vendeur.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande.

Les photographies et descriptions des Produits sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Des variations minimales peuvent ainsi exister entre le Produit livré et sa représentation sur le Site, notamment en raison des contraintes techniques liées à la photographie et à la restitution des couleurs sur un écran.

ARTICLE 5 COMMANDE

Le processus de Commande sur le Site comprend les étapes suivantes :

1. Sélection des Produits et ajout au panier ;
2. Vérification du panier (Produits, quantités) et correction des éventuelles erreurs ;
3. Identification du Client par l'intermédiaire de la connexion à son compte ou création d'un compte personnel ;
4. Indication des coordonnées du Client, et notamment l'adresse de facturation et l'adresse de livraison ;
5. Choix du mode de livraison et validation des frais associés ;
6. Prise de connaissance et acceptation des présentes CGV ;
7. Validation de la Commande et validation du paiement.

La validation de la Commande par le Client vaut acceptation des prix et des descriptions des Produits telles qu'elles apparaissent sur le Site et sont décrites sur le récapitulatif de Commande.

En tout état de cause, la Commande fait apparaître :

- la nature du/des Produit(s) sélectionnés par le Client ;
- le descriptif du ou des Produit(s) ;
- les quantités ;
- la disponibilité ;
- le prix TTC des Produits sélectionnés par le Client ;
- le coût TTC de livraison ;
- La TVA et autres taxes applicables à la commande ;
- le montant total TTC de la commande incluant le coût TTC de la livraison, le cas échéant.

Le Client est invité à renseigner :

- les données relatives à l'adresse de livraison et de facturation nécessaires à l'exécution de son achat, le cas échéant ;
- le moyen de paiement sélectionné parmi plusieurs moyens de paiement proposés et décrits par le Site.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation électronique au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Les offres de Produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site, dans la limite des stocks disponibles.

Le Client peut indiquer un « Code promo » à l'occasion de la commande, afin de bénéficier de réductions spécifiques, dont les conditions sont déterminées préalablement.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code civil).

Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée sur le Site constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Vendeur.

Un e-mail de confirmation de Commande sera envoyé au Client dans les meilleurs délais, récapitulant les détails de sa Commande.

ARTICLE 6 COMPTE

Le Client peut créer un compte en ligne personnel sur le Site.

6.1 Création de Compte

Lors de la création d'un compte, il est demandé à l'utilisateur les éléments suivants :

- Nom et prénom* ;
- Adresse email* ;
- N° de téléphone ;
- Adresse ;

La communication des éléments marqués d'un astérisque est obligatoire pour la création d'un compte sur le Site.

Une fois son compte créé, l'utilisateur disposant d'un compte client pourra compléter son profil en cliquant sur l'onglet « Mes Informations ».

Le Client s'engage à fournir des informations réelles, complètes et à jour et le concernant directement.

L'identifiant du Client sera son adresse email fournie lors de l'inscription.

Afin de finaliser la création du compte Client, le Client recevra un code via son adresse email.

En cas d'informations erronées ou d'usurpation d'identité, le Client engage sa responsabilité et le Vendeur se réserve le droit de l'exclure du Site, sans délai de préavis.

6.2 Mot de passe

A l'occasion de la création d'un compte, le Client générera un mot de passe devant répondre aux prescriptions du Site.

L'identifiant et le mot de passe de l'Utilisateur sont strictement personnels et confidentiels. L'Utilisateur engage sa responsabilité s'il communique ces éléments à des Tiers. Il est conseillé à l'Utilisateur de se déconnecter de son Compte à la fin de chaque utilisation.

Dès lors, toute consultation de l'Application effectuée par l'intermédiaire de l'identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur, et toutes opérations passées dans ce cadre, sont considérées et présumées émaner de l'Utilisateur concerné et l'engageront, à défaut de rapporter la preuve d'une utilisation frauduleuse de ses Moyens d'Accès.

L'Utilisateur est responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. En cas de problème de sécurité concernant l'Application et les Services, notamment relatif à l'identifiant et/ou au mot de passe, l'Utilisateur concerné s'oblige à en informer immédiatement le Vendeur. Tout Utilisateur rencontrant un quelconque risque quant à son mot de passe doit le changer immédiatement après avoir informé NOBLA. L'Utilisateur reconnaît au Vendeur le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

En cas de perte de son mot de passe, l'Utilisateur pourra réinitialiser son mot de passe via le bouton « mot de passe oublié », en communiquant son adresse email afin de recevoir un code spécial de réinitialisation.

6.3 Vérifications

NOBLA peut, à sa seule discrétion, et à des fins de transparence, de respect des conditions fixées pour la création des Comptes et d'amélioration du Service, procéder à des vérifications des informations communiquées par l'Utilisateur lors de la création du Compte.

6.4 Durée de validité du Compte

Chaque Compte est souscrit pour une durée indéterminée.

Toutefois, le Vendeur se réserve le droit de clôturer un Compte :

- après information préalable, en cas d'inactivité de l'Utilisateur durant une période déterminée de 12 mois ;
- en cas de non-respect par le Client des présentes CGV.

6.5 Suspension du Compte

NOBLA se réserve, sans qu'il soit nécessaire d'en informer préalablement l'Utilisateur, la possibilité de suspendre temporairement l'accès au Compte si

notamment elle relève de faits laissant présumer une utilisation frauduleuse dudit Compte.

L'Utilisateur pourra ainsi se rapprocher de NOBLA afin d'obtenir, le cas échéant, de nouveaux Moyens d'Accès.

Par ailleurs, NOBLA pourra être amenée à interrompre l'accès total ou partiel au Compte pour des raisons de maintenance, sans droit à indemnité de l'Utilisateur.

6.6 Clôture du Compte

Dans l'hypothèse où un Utilisateur ne respecterait pas les présentes CGV, NOBLA se réserve le droit d'exclure du Site sans préavis ni droit à remboursement quelconque.

ARTICLE 7 PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

7.1 Prix

Les prix des Produits sont indiqués en Euros (€) Hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC), incluant la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicable au jour de la Commande. Les prix affichés ne comprennent pas les frais de livraison, qui sont indiqués au Client avant la validation de la Commande en fonction du mode de livraison choisi.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Vendeur sur le Site. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, comme indiqué sur le Site.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la Commande par le Client.

7.2 Modalités de Paiement

Le paiement de la totalité du prix est exigible à la Commande. Le Site propose les modalités de paiement suivantes :

- Paiement par carte bancaire (Visa, MasterCard, American Express, etc.) via un système de paiement sécurisé (protocole HTTPS et authentification forte 3D Secure) ;
- Par Paypal ;

- Par virement bancaire aux coordonnées indiquées sur le Site au moment de la Commande, étant rappelé que dans ce cadre la Commande ne sera définitive qu'à compter de la réception des fonds transférés au profit du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

7.3 Preuve de la transaction

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Du commun accord des parties, les enregistrements informatisés conservés par le Vendeur font foi des transmissions et traitements effectués.

Il appartient au Vendeur de conserver ces enregistrements dans des conditions garantissant la sécurité et l'intégrité des données.

ARTICLE 8 LIVRAISON

8.1 Principes liés à la livraison

Les Produits commandés sont préparés dans un délai de 4 jours ouvrable (hors période de précommande).

Les Produits commandés par le Client peuvent être livrés :

- En France métropolitaine ;

Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de la Commande. Les délais indicatifs de livraison sont indiqués au Client avant la validation de la Commande.

En cas de retard de livraison, le Client peut demander l'annulation de sa Commande et en demander le remboursement, conformément aux dispositions légales.

Le Vendeur s'engage à livrer les Produits dans le délai convenu. Si aucune date de livraison n'a été convenue, le Vendeur s'engage à livrer les Produits dans un délai de 30 jours à compter de la validation de la Commande.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur,

les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

8.2 Modes de livraison

Les Produits sont livrés par le Vendeur par transporteur.

ARTICLE 9 DROIT DE RETRACTATION

9.1 Délai de Rétractation

S'agissant des Produits non personnalisables, conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter du lendemain de la réception du dernier Produit commandé pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour.

Il est rappelé que les produits personnalisés par le Client ne bénéficient pas du droit de rétractation.

9.2 Modalités d'Exercice du Droit de Rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision au Vendeur avant l'expiration du délai de 14 jours précité, par une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) ou en utilisant le formulaire type de rétractation disponible sur le Site.

Le Vendeur accusera réception de cette rétractation sans délai.

9.3 Retour des Produits

Le Client doit retourner les Produits au Vendeur, **à ses frais**, dans un délai de quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter. Les Produits doivent être retournés dans leur état d'origine, complets, non utilisés et dans leur emballage d'origine.

Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

9.4 Remboursement

En cas d'exercice du droit de rétractation, et sous réserve de respect des conditions de retour stipulées à l'article 9.3, le Vendeur pourra proposer un échange (sous réserve de disponibilité) ou remboursera au Client la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison initiaux (à l'exception des frais supplémentaires

découlant du choix par le Client d'un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le Vendeur), dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle le Vendeur est informé de la décision du Client de se rétracter.

Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client.

Le Vendeur peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition des biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

ARTICLE 10 TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES

Le transfert de propriété des Produits au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits sera réalisé dès la livraison des Produits au Client, qui en assumera seul les conséquences, même si le transfert de propriété n'a pas encore eu lieu (art. L 216-4 du Code de la consommation).

ARTICLE 11 GARANTIES LEGALES

Tous les Produits vendus par NOBLA bénéficient des garanties légales suivantes, conformément aux dispositions du Code de la Consommation et du Code civil :

11.1 Garantie Légale de Conformité

Le Vendeur est tenu de livrer un bien conforme à la Commande effectuée par le Client et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Le défaut de conformité est présumé exister au moment de la délivrance du bien pour les produits neufs pendant un délai de deux (2) ans à compter de cette date. Le Client est dispensé de prouver l'existence du défaut de conformité durant ce délai.

En cas de défaut de conformité, le Client a le choix entre la réparation ou le remplacement du bien. Toutefois, le Vendeur peut ne pas procéder selon le choix du Client si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut.

Si la réparation ou le remplacement sont impossibles, ou ne peuvent être mis en œuvre dans un délai raisonnable, le Client peut demander une réduction du prix ou la résolution du contrat.

La garantie légale de conformité est transmissible et porte sur le bien.

11.2 Garantie Légale des Vices Cachés

Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice. Cette action est limitée à vingt (20) ans après la date de vente initiale du bien.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

A cet égard, il est rappelé que quatre conditions doivent être réunies :

- le vice ou le défaut empêche le Client de faire un usage normal du Produit ;
- au moment de l'achat, le Client ne pouvait pas déceler le vice ou défaut affectant le Produit ;
- le vice ou le défaut ne doit pas être la conséquence d'une mauvaise utilisation du produit ;
- le Client doit agir dans un délai de deux ans à compter du jour où il a découvert le vice ou défaut pour exiger le bénéfice de cette garantie.

Si ces quatre conditions sont remplies, le Client a le choix entre :

- rendre le produit acheté et se faire rembourser le prix versé ;
- conserver le produit et demander un remboursement partiel du prix versé.

En cas de vice caché avéré, le Client a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix. Si le

Vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix, de tous les dommages et intérêts envers le Client.

ARTICLE 12 GARANTIE COMMERCIALE "NOBLA" ET EXCLUSIONS

En complément des garanties légales de conformité et des vices cachés, NOBLA offre une garantie commerciale sur ses Produits, selon les conditions définies ci-après. Cette garantie commerciale ne se substitue en aucun cas aux garanties légales et ne les limite pas.

12.1 Garantie à Vie pour les Composants Structurels en Acier

Les plaques, cuves et pieds des braseros NOBLA en acier (hors revêtements) bénéficient d'une garantie à vie contre tout défaut de fabrication.

La "garantie à vie" s'entend comme la durée de vie de la personne physique ayant acheté l'article auprès de C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE ou d'un revendeur agréé.

12.2 Garantie de 2 ans pour les Revêtements

Les revêtements noirs et couleurs appliqués sur les braseros NOBLA sont garantis deux (2) ans à compter de la date de livraison, contre tout défaut de fabrication ou d'application.

12.3 Exclusions de Garantie

La garantie commerciale ne couvre pas les dommages résultant de :

- L'usure normale du Produit, y compris les altérations esthétiques dues à l'exposition aux éléments (rouille superficielle, patine, décoloration) ;
- Une utilisation inappropriée ou non conforme aux consignes de sécurité et d'utilisation fournies dans les présentes CGV et la notice d'utilisation du Produit ;
- Des modifications, réparations ou démontages du brasero effectués par le Client ou un tiers non autorisé ;
- Un défaut d'entretien ou un entretien non conforme aux recommandations du Vendeur ;
- Des chocs, chutes, ou tout autre dommage accidentel ;
- Des événements de force majeure.

Pour maximiser la durée de vie du brasero et de son revêtement, un entretien régulier et l'utilisation d'une housse de protection intégrale sont fortement

recommandés. Des estimations de durabilité du revêtement basées sur l'exposition à la corrosion (zones C2, C3, C4) sont disponibles dans la documentation du Produit.

ARTICLE 13 LIMITATION DE RESPONSABILITE DU VENDEUR

La responsabilité du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

ARTICLE 14 IMPREVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion des présentes CGV, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà de trois mois, les présentes seraient purement et simplement résolues.

ARTICLE 15 EXECUTION FORCEE EN NATURE

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes.

Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par une lettre recommandée avec accusé de réception, ayant pour objet la mise en demeure, demeurée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur, de bonne foi, et son intérêt pour le créancier.

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la résolution du contrat.

ARTICLE 16 EXCEPTION D'INEXECUTION

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de 30 jours à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée avec accusé de réception, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations.

ARTICLE 17 FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours.

Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

À cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour force majeure ».

De façon expresse, sont considérés notamment comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français :

- le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre ;
- l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au Client.

Pendant cette suspension, les Parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la partie empêchée.

ARTICLE 18 SECURITE DES PRODUITS, AVERTISSEMENTS ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

L'utilisation d'un brasero implique la manipulation d'un feu ouvert et présente des risques.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à respecter scrupuleusement les avertissements de sécurité et les restrictions d'utilisation ci-après, ainsi que ceux figurant dans la notice d'utilisation fournie avec le Produit.

Le non-respect de ces consignes peut entraîner des conséquences graves (incendie, brûlures, intoxication) et dégager la responsabilité du Vendeur.

Les braseros sont des appareils de combustion à feu ouvert et sont soumis au Décret n°2006-18 du 4 janvier 2006 relatif à la sécurité des barbecues utilisant des combustibles solides. Les Produits NOBLA sont conçus pour être conformes à la norme NF EN 1860-1+A1.

18.1 Avertissements de Sécurité Impératifs

- **Distance de sécurité** : Toujours placer le brasero à une distance minimale de trois (3) mètres de tout matériau combustible (végétation, mobilier de jardin, structures inflammables, murs, etc.) ;

- **Surveillance constante** : Ne jamais laisser le feu sans surveillance, même pour une courte période. Un adulte responsable doit toujours être présent à proximité du brasero en fonctionnement ;
- **Moyens d'extinction** : Toujours disposer à proximité de moyens d'extinction adaptés et facilement accessibles (seau d'eau, extincteur, couverture antifeu) ;
- **Support stable et non inflammable** : Installer le brasero sur une surface plane, stable, horizontale et résistante au feu (sable, gravier, dalles de pierre ou de béton). Veiller à respecter une distance suffisante par rapport au sol pour éviter l'accumulation de chaleur et les dommages au support ;
- **Conditions météorologiques** : Éviter d'utiliser le brasero par grand vent en raison du risque de propagation d'étincelles et de braises. Éteindre le feu si le dégagement de fumée ou les étincelles sont trop intenses ;
- **Type de combustible** : Utiliser exclusivement du bois sec et non traité (les palettes, résineux, bois peints ou traités sont formellement proscrits) ou des granulés de bois naturel. Ne pas surcharger le brasero en bois pour éviter que les bûches ne tombent ;
- **Allumage** : Ne jamais utiliser d'alcool, d'essence ou autre liquide inflammable pour allumer ou réactiver le feu. Privilégier les allume-feux solides ou les copeaux de bois. Il est recommandé d'allumer le feu par le dessus ;
- **Sécurité des personnes** : Tenir les enfants et les animaux domestiques à l'écart des flammes et de la zone de chaleur du brasero ;
- **Risques pour la santé** : Les braseros à bois et au charbon de bois produisent de la fumée et des émissions qui peuvent contribuer à la pollution de l'air et être nocives pour la santé, en particulier pour les personnes souffrant de problèmes respiratoires tels que l'asthme. Utiliser le brasero dans un espace bien ventilé ;
- **Entretien** : Nettoyer régulièrement le brasero pour éviter l'accumulation de cendres et de débris, ce qui contribue à son bon fonctionnement et à sa durabilité.

18.2 Restrictions d'Utilisation (Lieu, Environnement, Voisinage)

Le Client est seul responsable de la vérification et du respect des réglementations locales (arrêtés préfectoraux, arrêtés municipaux, règlements de copropriété) concernant l'utilisation des braseros.

- **Lieu d'utilisation** :
 - **Jardin privé** : L'utilisation est généralement autorisée sous réserve d'un usage maîtrisé et du respect des distances de sécurité.

- **Terrasse** : L'utilisation est permise si le brasero est sécurisé et placé sur un support non-inflammable.
- **Balcon** : L'utilisation des braseros est souvent interdite sur les balcons, notamment dans les copropriétés, en raison du risque d'incendie. Le Client doit impérativement vérifier le règlement de son immeuble ou consulter son syndic avant toute utilisation.
- Il est formellement interdit de placer un brasero sous un couvert, une pergola, un auvent ou toute autre structure fermée ou semi-fermée.
- **Périodes d'interdiction** : L'utilisation des braseros peut être temporairement interdite par arrêté préfectoral en période de canicule, de pic de pollution, de risque élevé d'incendie ou de sécheresse. Des restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer dans un rayon de 200 mètres autour des forêts. Le Client est tenu de consulter le site de sa mairie ou de sa préfecture pour connaître les arrêtés en vigueur.
- **Voisinage** : La fumée et les odeurs dégagées par le brasero peuvent occasionner des nuisances pour le voisinage. Il est recommandé de prévenir les voisins en cas d'utilisation et d'éviter les allumages tardifs. Le respect des règles de bon voisinage est primordial pour prévenir les litiges, la loi sanctionnant les troubles anormaux de voisinage.

ARTICLE 19 RESPONSABILITE

La responsabilité de CSM ne pourra être engagée en cas de dommages résultant d'une mauvaise utilisation du Produit par le Client, d'un non-respect des consignes de sécurité et des restrictions d'utilisation mentionnées dans les présentes CGV et la notice d'utilisation du Produit, de modifications ou de réparations effectuées par le Client ou un tiers non autorisé, ou d'un défaut d'entretien.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou immatériels, tels que les pertes d'exploitation, les préjudices commerciaux, les pertes de données, ou tout autre dommage qui ne résulterait pas directement d'un manquement du Vendeur à ses obligations.

ARTICLE 20 RÉOLUTION DU CONTRAT

20.1 Résolution pour imprévision

La résolution pour l'impossibilité de l'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, intervenir que 30 jours après la réception d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

20.2 Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

La Partie victime de la défaillance pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

20.3 Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 30 jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

ARTICLE 21 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE s'engage à protéger les données personnelles de ses Clients conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Une politique de confidentialité détaillée, accessible sur le Site, décrit les types de données collectées (adresses email, noms, informations de paiement, adresses IP), les moyens de collecte, les finalités du traitement (marketing, livraison), les destinataires des données, le lieu de stockage, les mesures de sécurité, la durée de conservation, et les droits des utilisateurs (accès, rectification, effacement, portabilité, opposition).

Le consentement explicite du Client est requis pour la collecte et le traitement de ses données personnelles. Un bandeau de consentement aux cookies s'affichera dès

l'arrivée d'un nouveau visiteur sur le Site, et le consentement sera renouvelé tous les 13 mois.

Le Client a la faculté de déposer une réclamation auprès de la CNIL en cas de non-respect de ses droits.

ARTICLE 22 BLOCTEL – LISTE ANTI-DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Le traitement de la commande impliquant la collecte de données téléphoniques, il est rappelé que le Client peut inscrire gratuitement, conformément aux articles L.223-1 et R.223-1 du Code de la consommation, son numéro de téléphone sur le site « <http://www.bloctel.gouv.fr/> » sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dénommée « Bloctel ».

Cette inscription vous permet de ne pas être sollicité par téléphone au sujet d'une offre commerciale.

Il est rappelé que cette opposition n'est notamment pas applicable :

- En cas de relations contractuelles préexistantes entre le professionnel et le consommateur, sauf refus exprès du consommateur d'être contacté par téléphone ;
- aux consommateurs ayant demandé à être rappelés.

ARTICLE 23 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque "NOBLA", ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non, et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les Produits, leurs accessoires ou leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE.⁸

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE, est strictement interdite.

Il en est de même pour tous droits d'auteur, photographies, dessins et modèles, brevets et noms de domaine utilisés sur le Site.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Tout utilisateur du Site s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 24 RECLAMATIONS ET MEDIATION

24.1 Service Client

Pour toute question ou réclamation, le Client peut contacter le service client de NOBLA :

- Par courrier : 41 ROUTE DE MONTPEZAT, 47260 GRANGES-SUR-LOT
- Par téléphone : 05.53.01.90.44
- par e-mail : contact@csm47.fr

Le Client est invité à adresser sa réclamation par écrit, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception, en y joignant les justificatifs d'achat (bon de livraison, facture).

24.2 Médiation de la Consommation

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, après une tentative préalable écrite de réclamation auprès du service client du Vendeur restée infructueuse, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation.

Les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève C.S.M. CHAUDRONNERIE SERRURERIE MAINTENANCE sont les suivantes :

Le Client peut également recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Le Client peut, conformément aux articles L.612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du Code de la consommation, soumettre gratuitement par voie électronique ou postale, son différend l'opposant au Vendeur à un médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

En cas d'échec de règlement amiable avec l'aide du médiateur, les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, seront soumis au tribunal compétent dans les conditions de droit commun, le cas échéant :

- Soit devant le tribunal du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (conformément à l'article R.631-3 du Code de la consommation) ;
- Soit devant le tribunal du lieu où demeure le défendeur ou le lieu de la livraison effective de la chose selon les conditions de l'article 46 du code de procédure civile.

ARTICLE 25 PREUVE

Du commun accord des parties, les enregistrements informatisés conservés par le Vendeur font foi des transmissions et traitements effectués.

Il appartient au Vendeur de conserver ces enregistrements dans des conditions garantissant la sécurité et l'intégrité des Données.

ARTICLE 26 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolu à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 27 DISPOSITIONS DIVERSES

27.1 Force Majeure

Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles si cette inexécution ou ce retard est dû à la survenance d'un événement de force majeure, tel que défini aux présentes.

27.2 Non-renonciation

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites clauses.

27.3 Invalidité Partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 28 INFORMATIONS PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Produits et Services,
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, frais de retour, etc.) ;
- la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.